

Les infos de JANAILHAC

69

Juin 2023

Bulletin d'informations municipales

www.janailhac-mairie.fr

LE MOT DU MAIRE



L'échelon communal n'a jamais été autant nécessaire. Vos attentes sont à la mesure de l'attachement et de la confiance pour la collectivité.

Vos élus agissent dans un contexte contraignant, des difficultés économiques croissantes et de multiples défis complexes à relever... multiplication des normes, transition écologique et énergétique, accès aux services essentiels de proximité, renforcement des politiques de l'habitat, etc.

Dans un monde qui change très vite, où vos aspirations évoluent, notre territoire dispose d'atouts essentiels et d'une qualité de vie exceptionnelle à préserver.

Le caractère inédit de la période inflationniste actuel impacte votre budget mais également celui de la collectivité. L'État a augmenté de manière significative les bases locatives de la taxe foncière. Conscient des difficultés que peut générer votre quotidien, le conseil municipal a délibéré en faveur d'une augmentation modérée des taux d'imposition de 1,5 %.

Les élus municipaux ont pour objectif d'utiliser au mieux la fiscalité pour assurer le fonctionnement de la commune, mais aussi soutenir une politique d'investissement pour l'avenir.

Sur le front des travaux, le terrain multisports est désormais fonctionnel pour la plus grande satisfaction des enfants et autres usagers. Le coût de cet équipement d'un montant de travaux de 79 740 € H.T. est subven-

tionné à 80 % par l'État, le Département et l'Agence Nationale du Sport.

La réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg ainsi que l'implantation d'une nouvelle station d'épuration vont se concrétiser à compter du mois de septembre. Ce projet d'envergure essentiel à la transition écologique sera subventionné à 75 % par le Conseil Département et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour un coût de travaux estimé à 540 000 € H.T.

Au côté des sujets primordiaux évoqués, celui de l'école demeure plus que jamais au cœur du projet municipal. Malgré une constante baisse de la démographie depuis ces dernières années, le nombre de classes actuelles sur le RPI sera maintenu à la rentrée de septembre prochain.

L'accès au meilleur du très haut débit sur une partie majeure de la commune marque une nouvelle étape dans le déploiement du réseau public de fibre optique. Vous pouvez depuis le 9 mai vous abonner auprès de l'opérateur de votre choix. Seuls les secteurs de Chamessouze et de la Fond-Bertrand, déployés par la zone AMEL (ORANGE), devront patienter jusqu'en 2024 pour être raccordés à la fibre. Le bon entretien des abords des réseaux de la fibre optique constitue un prérequis indispensable pour garantir un accès à des services de communications de qualité. Ainsi, je vous invite à élaguer toute végétation menaçant les lignes aériennes.

La vitalité d'un territoire se manifeste par l'implication de femmes

et d'hommes pour un projet collectif. « Janailhac Patrimoine » vient accroître le tissu associatif de la commune. Cette nouvelle association, présidée par Jean-Louis Goudier, a pour but de valoriser et faire connaître le petit patrimoine rural.

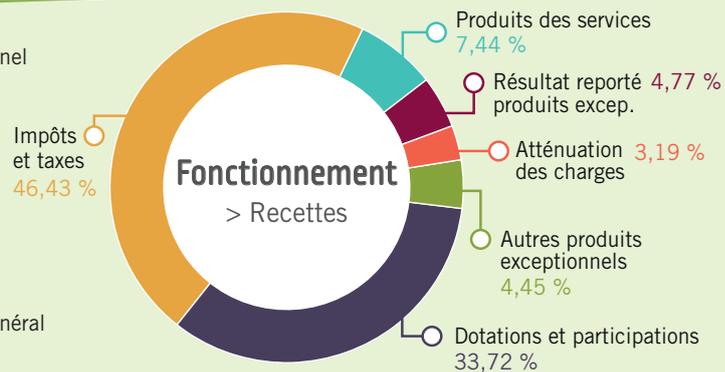
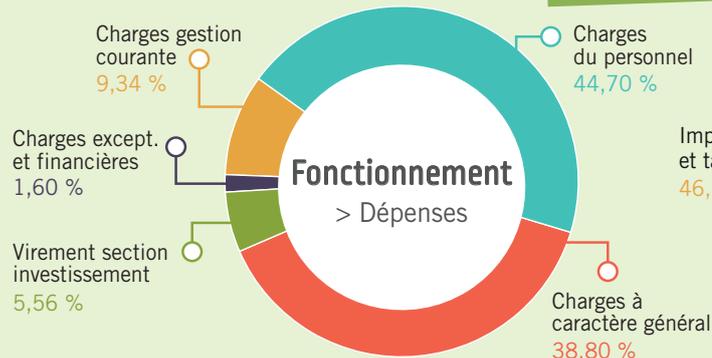
Un passage de témoin s'est concrétisé au mois d'avril concernant le club des aînés. Robert Boucheron préside désormais « Janailhac Amitiés ». Je remercie chaleureusement André Faure, son prédécesseur, pour son implication et sa disponibilité pendant toutes ces années. Je tiens à exprimer ma gratitude pour tous les bénévoles ainsi que tous les responsables d'associations de leur dévouement et de leur investissement pour l'animation de notre charmante commune du Sud Haute-Vienne.

Depuis le 1^{er} juillet, Marie-José Faure a pris une retraite bien méritée après de nombreuses années de travail au service de la population. En relation permanente avec vous, les services de l'État et du Département, Marie-Jo a participé activement au bon fonctionnement de la commune pendant 27 ans. Secrétaire de mairie en milieu rural, un métier aux multiples facettes qu'il devient difficile d'exercer de nos jours. C'est maintenant Caroline Massy qui occupe le poste de secrétaire de mairie depuis début juillet. Nous reviendrons avec précision sur la réorganisation des services pour le numéro de décembre.

**Bonne période estivale
à toutes et à tous.**

Philippe Devarissias

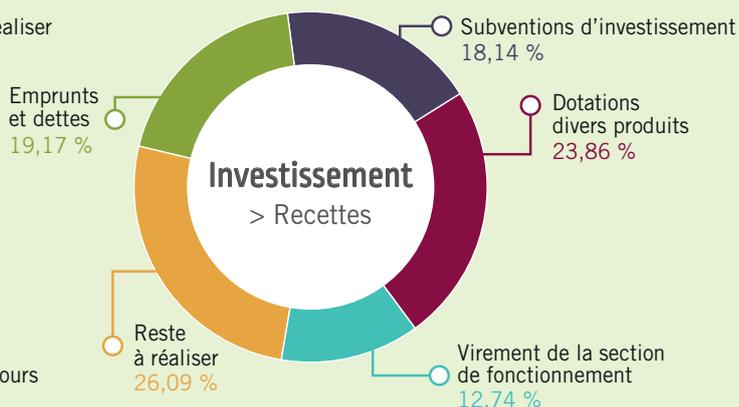
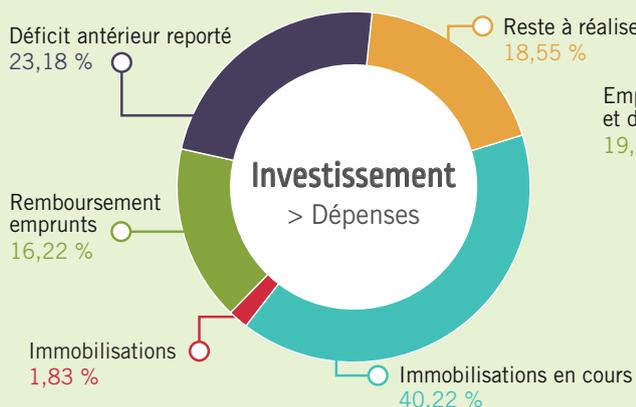
Fonctionnement



Dépenses	Montant	%
Charges à caractère général	194 351,00 €	38,80 %
Charges du personnel	223 930,00 €	44,70 %
Charges gestion courante	46 771,00 €	9,34 %
Charges exceptionnelles et financières	8 000,00 €	1,60 %
Virement à la section d'investissement	27 869,40 €	5,56 %
Dépenses imprévues	-	-
Total	500 921,40 €	100 %

Recettes	Montant	%
Produits des services	37 250,00 €	7,44 %
Impôts et taxes	232 600,00 €	46,43 %
Dotations et participations	168 903,00 €	33,72 %
Autres produits exceptionnels	22 270,00 €	4,45 %
Atténuation des charges	16 000,00 €	3,19 %
Résultat reporté produits exceptionnels	23 898,40 €	4,77 %
Total	500 921,40 €	100 %

Investissement



Dépenses	Montant	%
Remboursement emprunts	35 500,00 €	16,22 %
Immobilisations	4 000,00 €	1,83 %
Immobilisations en cours	88 000,00 €	40,22 %
Reste à réaliser	40 601,00 €	18,55 %
Déficit antérieur reporté	50 715,61 €	23,18 %
Total	218 816,61 €	100 %

Recettes	Montant	%
Dotations divers produits	52 216,61 €	23,86 %
Subventions d'investissement	39 690,00 €	18,14 %
Emprunts et dettes	41 940,60 €	19,17 %
Reste à réaliser	57 100,00 €	26,09 %
Excédents de fonctionnement capitalisés	27 869,40 €	12,74 %
Total	218 816,61 €	100 %

COMPTES ADMINISTRATIFS POUR L'ANNÉE 2022

Le compte administratif retrace la situation réelle des finances (*recettes – dépenses*) de la commune pour l'année écoulée.

Budget principal			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	410 252,24 €	Dépenses	165 786,62 €
Recettes	466 568,92 €	Recettes	219 907,12 €
Résultat d'exercice	56 316,68 €	Résultat d'exercice	54 120,50 €
Excédent reporté	1 798,33 €	Excédent reporté	-104 836,11 €
Résultat final	58 115,01 €	Résultat final	-50 715,61 €

Taux d'imposition

Comme la majeure partie d'entre vous a pu le constater, la taxe d'habitation a été supprimée. La perte de cette recette pour les communes est compensée par les recettes que le département percevait jusqu'à présent sur le foncier bâti. Le département est quant à lui compensé par l'État. **Suite à une décision de l'état, depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation est rétablie pour les résidences secondaires. Le conseil municipal doit fixer le taux d'imposition.**

Taux sur votre avis de taxes foncières 2023 :

Taxes diverses	2022	2023
Taxe Foncière Bâti	35,74 %	36,28 %
Taxe Foncière Non Bâti	71,09 %	72,16 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	-	12,60 %



RADAR MOBILE

Depuis le 30 mars 2021 nous le déplaçons dans le bourg et les villages. Les relevés montrent que la moyenne des vitesses se situe en dessous de la vitesse autorisée. Toutefois quelques grosses dérives sont constatées sur tous les secteurs. Il est nécessaire de faire preuve de responsabilité en respectant les limitations.

Une synthèse de ces relevés vous sera présentée dans le bulletin de fin d'année.

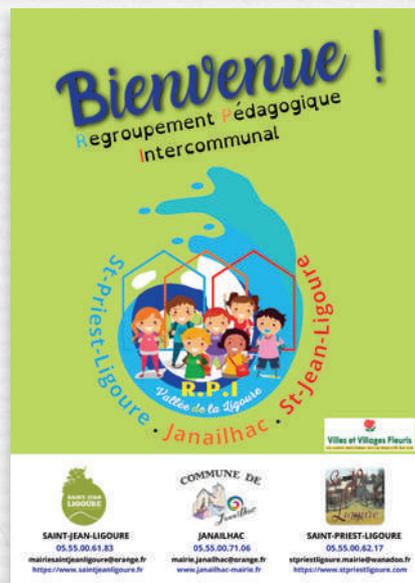
Gérard Grenier / Éliane Mazabraud

BIENVENUE DANS LE RPI DE LA VALLÉE DE LA LIGOURE

Afin de promouvoir et expliquer le fonctionnement de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal scolaire aux parents et futurs parents s'installant sur nos trois communes, la commission RPI a décidé de construire ce livret. Ce RPI permet un accompagnement et un terrain de développement idéal pour les enfants et les enseignants comme en attestent les témoignages recueillis dans ce livret.

Il sera disponible sur les sites internet et en version papier. **N'hésitez pas à le consulter ou à le demander. Il faut le faire savoir !**

Éliane Mazabraud



ÉCLAIRAGE PUBLIC

En avril 2022, le conseil municipal avait décidé de l'extinction de l'éclairage public la nuit de 22 heures à 6 heures. Cette action a été mise en place le 21 juin. Depuis cette date, il fait de nouveau nuit dans le bourg. Cette situation bien que positive pour la biodiversité et les finances

locales, a quelques inconvénients. En effet, depuis la reprise des locations de la salle des fêtes et le nombre de manifestations s'y déroulant en nocturne, l'absence de lumière devant les escaliers menant à la mairie rendait ce passage difficile voir dangereux. Afin d'y remédier, des projecteurs solaires

à détection de présence ont été installés. Ils participent ainsi à l'objectif d'extinction tout en maintenant un minimum de sécurisation des installations municipales.

Jean Louis Goudier

APPARTEMENT LOCATIF 1^{er} ÉTAGE DE LA MAIRIE

Elona et Amar, réfugiés Ukrainiens accueillis sur une période de plusieurs mois, ont quitté le logement à l'automne 2022 afin de poursuivre leur projet familial.

Des travaux de rénovation énergétique et d'aménagement intérieur ont ainsi pu être effectués par une entreprise locale et les employés municipaux.

Un nouveau locataire est arrivé dans les lieux depuis fin mai.

Janine Leroy / Marlène Besse



CHATS ERRANTS

Nous assistons à une recrudescence d'abandons et de chats errants.

Pensez à faire stériliser votre chat.

Les vétérinaires organisent une nouvelle campagne de stérilisation à l'automne 2023. Contactez-les afin d'en connaître les modalités.

Association les Chats'nailhac

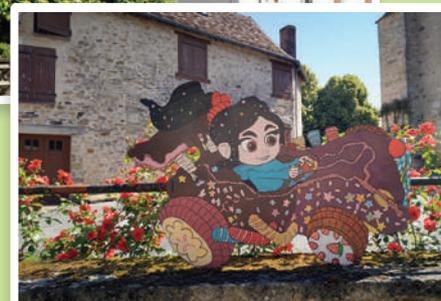


VÉHICULE COMMUNAL

Depuis quelques semaines, un nouveau camion circule sur les routes communales. Il remplace celui qui depuis plus de 20 ans, y circulait.

Après toutes ces années, des signes d'usure ont imposé aux élus municipaux la décision d'en changer. Ce nouveau camion a été acheté à La Traverse au garage de Fabrice qui a repris l'ancien.

Jean Louis Goudier



COMPOSTAGE

Dès le 1^{er} janvier 2024, le compostage sera obligatoire comme moyen de valorisation des biodéchets.

La devise « *Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas* » se met en place progressivement à Janailhac. En partenariat avec la communauté de communes et le SYDED de la Haute-Vienne, des composteurs destinés à l'école et aux locataires des appartements du bourg ont été installés le 6 avril 2023.

La communauté de communes et le SYDED accompagnent aussi les particuliers financièrement dans cette démarche de limitation des impacts des déchets pour l'acquisition des composteurs et des broyeurs végétaux. Nous vous invitons à vous rendre sur leur site ou vous trouverez aussi dans la rubrique « Réduire mes déchets » toutes les informations nécessaires aux bonnes pratiques du compostage.

Éliane Mazabraud



UN ARBRE POUR LES ENFANTS

Un arbre pour souhaiter la bienvenue à Charlie, Marc, Léandro, Raphaël, Lenny, Éléonore et Hélène. Un arbre, parce que les arbres sont source de vie.

Avec leur fonction de photosynthèse, ils sont qualifiés de producteurs d'oxygène. En absorbant le dioxyde de carbone de l'air, les arbres libèrent de l'oxygène, ce qui est essentiel à la survie de nombreuses espèces, y compris l'espèce humaine.

Un manière simple pour la municipalité de faire un geste de préservation de notre planète pour nos enfants.

Marie Lesage



RENOUVELLEMENT DE LA FLEUR DU LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » NOUVELLE-AQUITAINE

C'est à Périgueux que la grande cérémonie de remise des prix du Label « Villes et villages fleuris » a eu lieu ce jeudi 9 mars 2023.

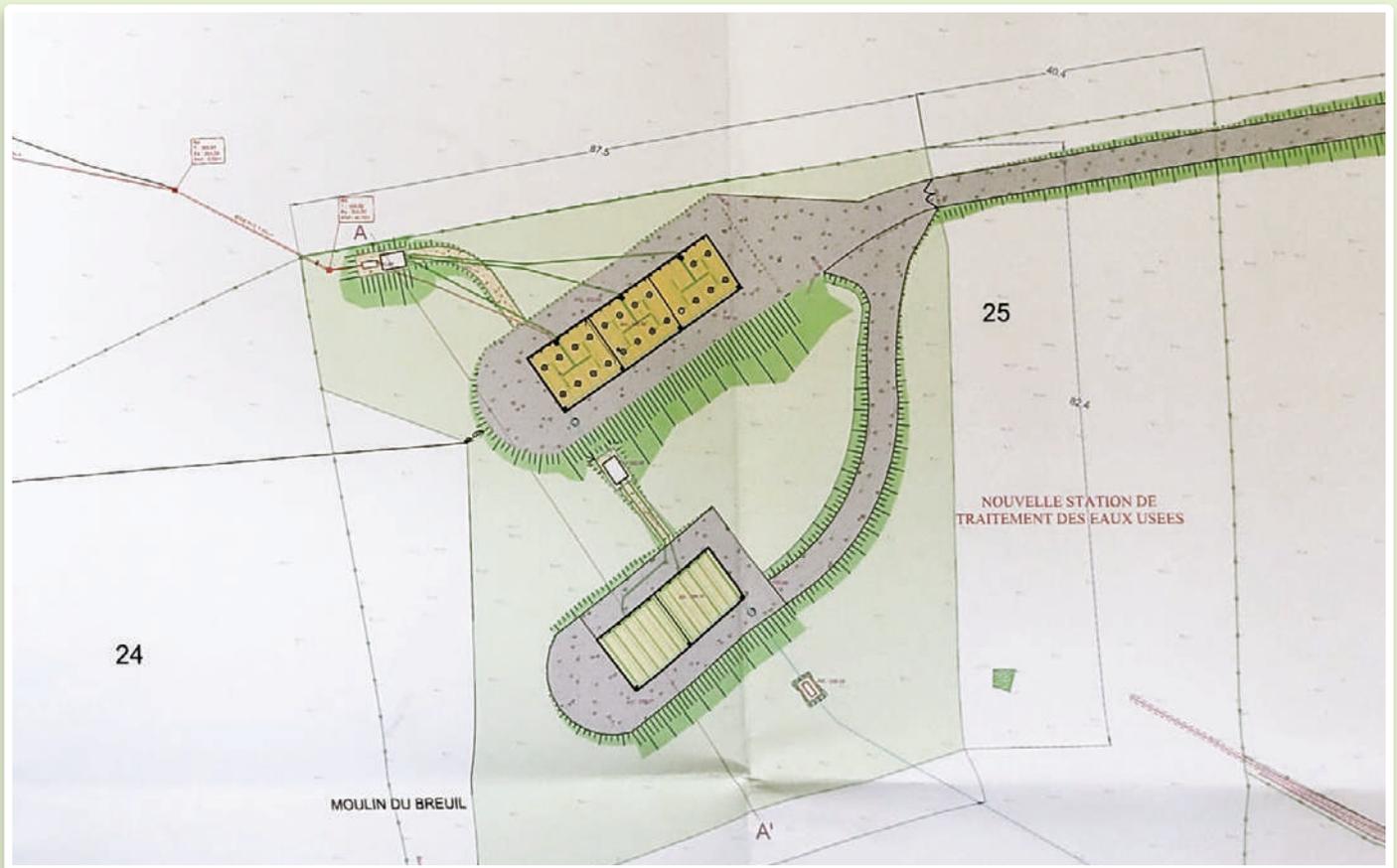
Janailhac a ainsi reçu la confirmation du maintien de sa 1^{re} Fleur.

C'est l'occasion de mettre à l'honneur la sensibilité de chaque ville et village fleuri ainsi que le travail de qualité effectué par les agents techniques de chaque commune.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier infiniment le travail émérite de Lucie et Éric qui prennent soin depuis de longues années de notre environnement paysager.

Marie Lesage





STATION D'ÉPURATION

L'actuelle station date de 1990. Elle était dimensionnée pour les 80 habitants du bourg de cette époque. Face à des normes de rejets devenant de plus en plus contraignantes elle était devenue obsolète.

Dès 2018, pour répondre aux nouvelles normes environnementales et à l'augmentation de population, la municipalité avait engagé une réflexion et une étude autour de ce projet. Il vient d'aboutir en ce début d'année. Il s'agira d'une station à roseaux installée non loin du village du Breuil dans une parcelle cédée à la commune par l'indivision Rebeyrol et exploitée par le GAEC Blondy. Une canalisation conduira les eaux usées de l'actuel point de convergence, situé à côté de la réserve incendie et de l'atelier municipal, à la nouvelle station. Les eaux de ruissellement et de toitures seront collectées et rejetées directement dans le milieu naturel. Le coût de cette opération comprend l'acquisition du terrain, les frais et honoraires (du cabinet d'étude, du géomètre, des études géotechniques de l'acte notarié) et des travaux. Le marché a été

attribué au groupement d'entreprises CMCTP et Pradeau TP. Le cabinet Larbre Ingénierie accompagne la commune pour ce chantier.

Le montant de cette opération s'élève à 540 770 € H.T. Notre collectivité va bénéficier des aides et subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du département de la Haute-Vienne pour un montant de 75 % du montant hors taxes du coût soit la somme de 405 500 € H.T. La différence sera assumée par l'excédent cumulé du budget assainissement et un emprunt sur 35 ans.

Cette opération d'avenir sera payée par chaque utilisateur du service d'assainissement, soit les habitants du bourg.

La réalisation de ce chantier va générer quelques petits désagréments de circulation à l'intersection de la rue des Écoles et de la rue Saint-Eutrope et

à l'intersection de la rue du Général Arbonneau et de la rue Saint-Eutrope.

Ce projet important pour notre commune permettra de rejeter dans le milieu naturel des eaux traitées donc propres, conformes aux normes de ce temps. Il donnera à notre bourg la capacité d'accueillir de nouveaux habitants :

un déficit d'avenir.

Jean Louis Goudier



Ancienne station d'épuration



À VOS BASKETS, À VOS BALLONS !

Le terrain multisports, réalisé par la commune et mutualisé avec Le Terrier des Galoupiaux, est ouvert depuis le 7 avril 2023.

Ce dernier offre la possibilité de pratiquer plusieurs activités sportives telles que le basket, le handball, le foot...

Il est accessible à tous, avec des créneaux horaires réservés pour l'école et Le Terrier des Galoupiaux.

Vous êtes cordialement invités le samedi 16 septembre à 16h30 à l'inauguration.

Sportivement vôtre.

Janine Leroy / Marlène Besse



	Le Terrier des Galoupiaux		École
	Période scolaire	Vacances	Période scolaire
Lundi	-	-	15h15-16h15
Mardi	-	9h-12h / 14h-17h	15h15-16h15
Mercredi	10h-12h	10h-12h	-
Judi	-	9h-12h / 14h-17h	15h15-16h15
Vendredi	-	-	15h15-16h15

LA FIBRE EST DISPONIBLE SUR JANAILHAC DEPUIS LE 9 MAI 2023

Marche à suivre :

- 1 Tester son éligibilité à la fibre sur le réseau www.nathd.fr au moyen de votre adresse postale ;
- 2 S'abonner auprès de l'opérateur de son choix ;
- 3 Une fois abonné, l'opérateur choisi vous proposera un rendez-vous de raccordement ;
- 4 Une fois le raccordement réalisé et la ligne activée par l'opérateur, il reste à brancher les équipements fournis pour bénéficier d'une connexion ultra rapide.

Opérateur internet

Une fois que vous êtes abonné, celui-ci sera votre interlocuteur pour toute résolution de vos problèmes. Si le problème ne parvient pas à être solutionné par votre opérateur dans les délais contractuels, et pour toutes autres demandes, l'assistance téléphonique NATHD reste disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h - Téléphone : 0 806 806 006.

En cas de dommage sur le réseau public fibre

Le bon fonctionnement du réseau est l'affaire de tous. Câbles décrochés, poteaux endommagés, équipements vandalisés... Si vous constatez un dommage sur le réseau, signalez-le rapidement en mairie qui fera le nécessaire auprès de son correspondant territorial.

L'élagage garantit l'accès de tous au service public de la fibre

Les propriétaires des arbres et de toute végétation sont responsables de leurs entretiens. Un réseau coupé par une branche engage la responsabilité du propriétaire de l'arbre.

En cas de coupure d'un câble de la fibre par une branche la réparation sera effectuée par Dorsal et facturée au propriétaire de l'arbre.

Gérard Grenier

Ça bouge à Janailhac



Mairie et agence postale

Horaires d'ouverture :

Rappel : changement d'horaires le mardi et vendredi depuis le 1^{er} janvier 2023

Lundi et Jeudi

Mairie	9h-12h et 14h-17h30
La Poste	9h-12h et 14h-17h

Mardi et Vendredi

Mairie	9h-12h
La Poste	9h-12h

Samedi

Mairie	9h-12h
La Poste	9h-11h30

Fermé le mercredi

Pour nous contacter :

- ☎ 05 55 00 71 06
- ☎ 05 55 75 23 12
- 🌐 Site : www.janailhac-mairie.fr
- ✉ mairie.janailhac@orange.fr

Numéros utiles

- Le Terrier des Galoupiaux
05 55 00 76 58
- Relais Petite Enfance
06 33 65 85 75
- Déchetterie de Nexon
05 55 58 35 42
- Déchetterie de St Yrieix
05 55 08 26 06
- SAUR : 05 87 23 10 01
N° d'urgence pour dépannage téléphonique

Assistante sociale

- Mme TRIMOLLET (St-Yrieix-la-Perche)
05 55 08 34 00

VOS RENDEZ-VOUS À JANAILHAC EN 2023

Ven. 7 juillet	MARCHÉ PIQUE-NIQUE CONCERT ET FEU D'ARTIFICE à partir de 19h
Ven. 21 juillet	INAUGURATION DE LA CROIX AU LAC DE PLAUD Messe à 18h30
Dim. 23 juillet	MÉCHOUI
Dim. 13 août	PARTICIPATION AU VIDE-GRENIER à La Roche-l'Abeille
Dim. 10 septembre	EXCURSION « SARLAT »
Sam. 16 septembre	INAUGURATION TERRAIN MULTISPORT à 16h30
Sam. 28 octobre	SOIRÉE THÉÂTRE Troupe du Chalard
Dim. 5 novembre	FÊTE DU TERROIR
Sam. 11 novembre	CÉRÉMONIE « ARMISTICE 1918 »
Dim. 19 novembre	SUPER LOTO à 14h30
Sam. 16 décembre	SOIRÉE THÉÂTRE Les Troubadours de la Combade

D'AUTRES RDV À NOTER !

- AU FIL DE L'ISLE : Pendant la période estivale > rando le 2^e dimanche du mois | à 8h30
- « JANAILHAC AMITIÉ » : Réunion > chaque 3^e mercredi du mois à 14h30 | Salle André Garnier
- « ACCA » : Délivrance des cartes de chasse > samedi 9 septembre | de 17h30 à 19h | Salle André Garnier ou salle du conseil

Organisation : ■ Commune ■ Comité des Fêtes
■ ACCA ■ Janailhac Amitié ■ Au fil de l'Isle
■ Janailhac Patrimoine ■ Les amis de Kilstett